

VIDANGE DES BOUES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

RÉFÉRENCE TETRA TECH QI INC. : 51594TT

APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Municipalité de Scott demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Aménagement de son chantier et de son site des travaux dans les espaces disponibles sur le terrain de la station d'épuration de la Municipalité;
- Extraction d'une quantité approximative de 450 tonnes métriques sèches de boues présentes dans les bassins 1, 2 et 3. Les boues sont accumulées au fond et sur les pentes des bassins;
- Déshydratation des boues extraites selon une méthode passive ou par centrifugeuse sur le site;
- Disposition d'environ 450 tonnes métriques sèches de boues accumulées sur le terrain de la station d'épuration, dans un site autorisé.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (S.E.A.O.) ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)). L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

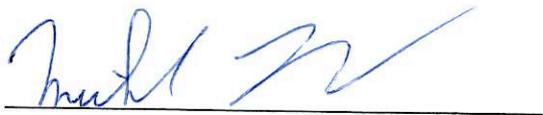
Le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité de Scott est M. Michel Lefebvre, téléphone : 418-387-2037 poste : 3105.

Les soumissions devront être reçues et être physiquement au bureau municipal de la Municipalité de Scott au 1070, route du Président-Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0, courriel : [dg@municipalitescott.com](mailto:dg@municipalitescott.com) avant 11h00, heure locale, le 6 mai 2024. Elles seront ouvertes publiquement à la salle du conseil municipal immédiatement après l'heure limite.

La Municipalité de Scott n'accepte pas de recevoir des soumissions transmises par voie électronique.

La Municipalité de Scott se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À SCOTT, le 10 avril 2024



Michel Lefebvre,  
Directeur général et greffier-trésorier